



COMPTE-RENDU DES CHSCT DES 4 ET 17 OCTOBRE 2016

L'ordre du jour de la séance plénière du 4 octobre était pour majeure partie consacré à la Douane et à l'INSEE. A l'instar de la DGFIP, ces deux administrations sont en proie à d'importants chamboulements organisationnels.

L'**INSEE** est touchée de plein fouet par la réforme territoriale, avec la nouvelle région Hauts-de-France, ce qui se traduit par le projet Convergence. Il consiste en une nouvelle distribution des missions entre les sites de Lille et d'Amiens, dont les agents devront pour certains changer de métier.

A la **Douane**, c'est le Projet Stratégique de la Douane (PSD) qui remplit la même fonction liquidatrice que la Démarche Stratégique dans notre administration : concentration et centralisation avec comme seule finalité des suppressions d'emplois et de structures, sur fond de revue des missions. Au PSD, s'est dernièrement ajoutée la politique schizophrène liée à l'état d'urgence. Si des postes ont été créés dans ce cadre (en réalité, il y a simplement eu moins de suppressions que prévu), les dotations financières ne suivent pas puisque les douaniers stagiaires débutent sans équipement...

Pour la DRFiP, la délégation qui s'était rendu à la **Paierie Régionale** le 7 juin 2016 a exposé ses conclusions et préconisations. Cette visite a été organisée suite à la restructuration dans le cadre de la Réforme Territoriale (fusion des régions NPdC et Picardie) : la totalité des missions auparavant assurées par la Paierie Régionale de Picardie a été transférée à Lille. Ce transfert de charge devait s'accompagner sur le papier d'un transfert de 10 emplois.

Si le jour de la visite, les 10 nouveaux « sièges » étaient occupés par seulement 2 agents affectés à l'issue du mouvement de mutation et 7 EDR, les 10 postes sont dorénavant occupés, notamment par des agents ALD.

En réponse aux préconisations organisationnelles formulées par les représentants du CHSCT, le représentant de la DRFiP a admis qu'il convenait de tenir des réunions de service plus régulièrement en y incluant l'ensemble des agents.

Il s'est en revanche refusé à suspendre la politique de pilotage par objectifs. Il a nié l'impact négatif de cette politique... après avoir pourtant souligné la pression subie par la chef de service ! Cette pression, en partie repercutée sur les agents, n'avait pas échappé à la délégation.

Concernant les préoccupations immobilières, la DRFiP doit se rapprocher du Conseil Régional pour faire remplacer une porte d'issue de secours grippée, obtenir les derniers rapports d'entretien de la climatisation et de la VMC et étudier les moyens ou réglages techniques permettant d'améliorer l'ambiance thermique et acoustique liée à la climatisation réversible.

Suite au souhait exprimé par les agents, la DRFiP fournira un poste informatique dédié au pointage.

Le rapport d'activité de **la médecine de prévention** pour l'année 2015 a été présenté. Comme les années précédentes, il met en évidence le déficit de médecin de prévention dans notre département (2 pour plus de 5000 agents), qui ne leur permet pas d'assurer l'ensemble de leurs missions. Cette pénurie nous est présentée comme inéluctable car due à un manque d'attractivité de la profession. L'administration envisagerait donc de recruter des infirmier(e)s...

La séance du 17 octobre a permis de décider les derniers **arbitrages budgétaires** pour 2016. A cette occasion, le Président a demandé au comité une rallonge budgétaire de 2000 €. sur un projet déjà validé pour un devis de 10000 €.

En effet, la législation oblige dorénavant à recourir aux marchés préfectoraux, même lorsqu'un prestataire moins cher a été trouvé. Solidaires Finances a dénoncé ce véritable scandale, en cette période où l'État cherche par ailleurs à faire des économies de bout de chandelles.

Le principal point à l'ordre du jour devait être **les projets d'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau) au 1er janvier 2017**.

Dans le cadre de la grève reconductible organisée du 10 octobre au 15 novembre, l'ensemble des organisations syndicales, opposées à ce démantèlement de la DGFIP, a quitté la salle après lecture d'une motion commune qui a été adoptée à l'unanimité sous forme d'une résolution.

